

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, dix-sept novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Étaient présents : ANDRE Jacques, AUBRIS Isabelle, CHARTIER Didier, DESBOIS Yohann, DEVAUX Médéric, DUGARD Michel, DUGUEY Bruno, DUGUEY Céline, GALLARD Cyrille, HOSTE Éric, LE SECQ Jérôme, VAN LAEYS Amandine, , DELARUE Charlotte, GRANDCOLLOT Thomas

Était absent excusé : BISSON Dominique,

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents (présents+votants) : 14

Date de convocation : 11 novembre 2020

Date d'affichage : 11 novembre 2020

Ordre du jour :

\*approbation du compte rendu du 15 septembre 2020

\*Compte rendu de la commission communication

\*Compte rendu de la commission travaux

Compte rendu de la commission illumination de Noël

\*Point sur les affaires scolaires

\*Délibération : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - COMPETENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

\*Délibération : Effacement des réseaux

\*Délibération : Indemnité de gardiennage des églises

\*Délibération : Tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

\*Délibération : approbation de la convention de mise à disposition des locaux et du matériel informatique à la mairie de Vicques

Délibération : Indemnité de confection de budget à Mme la trésorière

\*Délibérations : Tarifs concession cimetière

\*Délibération : Tarifs de location de la salle des fêtes

\*questions diverses

Madame Amandine VAN LAËYS est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents,

Le compte rendu du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**1. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – COMPETENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS /DELIBERATION N°21-2020**

Monsieur le Maire informe que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Falaise est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes. En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts, elle établit son rapport qui est ensuite notifié aux communes.

Il appartient donc aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT selon la règle de la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population).

Enfin, le Conseil Communautaire, à partir du rapport de la CLECT, définit les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges de la Communauté de communes a été saisie pour évaluer le transfert de charges liées au transfert de la compétence « *création, aménagement, gestion et animation d'un relais assistants maternels* ». A noter que seule la commune de Falaise disposait de cette compétence et qu'elle est seule concernée par le calcul des charges transférées et la modification de son attribution de compensation. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

**Le Conseil municipal**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation chargée de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

- Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation chargée de l'Evaluation des Charges transférées,

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel qu'annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de communes.

**2. EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DE LA SENTE ST MARTIN ET RD N°88 DE LA QUEUE DE RENARD »-ETUDE PRELIMINAIRE :DELIBERATION N°22-2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, rue de la Sente ST Martin et de la Queue de Renard ».

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à 120 396 € T.T.C.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 % et 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 euros par ml de voirie) et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 47 675 € selon la fiche jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2021
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf câblage de télécommunication orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi
- Décide du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC ENRGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programme de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 3 009.90 €
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

**3. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES : DELIBERATION N°23-2020**

Monsieur Le Maire de la commune d'EPANEY rappelle que les circulaires n° NOR/INT/A/87/0006 C du 08/01/1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246 C du 09/07/2011 précisent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales et que ce montant peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités.

Monsieur le maire précise que pour l'année 2020, le montant maximum de l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises communales est identique à 2019. Une circulaire de la préfecture du Calvados du 05 MAI 2020 précise qu'il s'établit à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer le montant maximum décidé par la circulaire de la préfecture du Calvados du 05 MAI 2020, à savoir 120.97 €, concernant le gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune.
- de verser celle-ci au Père René LEMAIGRE, actuellement en place et ce, jusqu'à son remplacement
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire

**4. TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL :  
DELIBERATION N°24-2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les encarts publicitaires permettent de financer une partie du financement du bulletin municipal,

Considérant qu'il convient de fixer la tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

Monsieur le maire propose de fixer le tarif publicitaire dans le bulletin à 30 euros par encart.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer la tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal à 30 euros.

**5. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU  
MATERIEL DE LA MAIRIE D'EPANEY A LA MAIRIE DE VICQUES : DELIBERATION N°25-  
2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mairie de VICQUES ne dispose ni de matériel informatique ni de ligne téléphonique, équipements indispensables au bon fonctionnement d'une mairie notamment dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable puis dans le futur, la dématérialisation des actes administratifs. Dans ce cadre, une convention a été signée pour la mise à disposition des locaux, du mobilier, du matériel informatique, de la téléphonie et de la connexion internet de la mairie d'EPANEY du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2020. Monsieur le Maire rappelle également que les charges liées à l'utilisation des locaux (eau, électricité, chauffage, nettoyage), à l'utilisation du matériel informatique (amortissement du matériel, utilisation des consommables), ainsi que l'utilisation de la connexion internet et de la téléphonie seront à la charge de la commune de VICQUES au prorata du temps d'utilisation de chaque commune soit 3/15 ème, ce qui représente un montant de 1 000 euros par an. Une convention effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021, va être signée pour une durée de 6 ans afin de fixer les engagements réciproques des parties.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux et du matériel de la mairie d'EPANEY à la mairie de VICQUES pour une durée de 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Accepte le montant du remboursement des charges d'un montant de 1000 euros versé annuellement par la mairie de VICQUES au vu des titres de recettes émis par la mairie d'EPANEY
- Adopte chaque article de la convention.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**6. INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET : DELIBERATION N° 26-2020**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les fonctions de confection de budget
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum soit 30.49 €,
- que cette indemnité soit attribuée à Madame Annie LAUR pour l'année 2020.
- d'inscrire les crédits au budget 2020 à l'article 6225.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**7. TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DES CONCESSIONS CIMETIERE.**

Le Conseil municipal souhaite maintenir les tarifs adoptés en 2015 par la délibération N°2016-10 du 10 mars 2016 pour le tarif des concessions cimetière et N°2015-19 du 03 septembre 2015 pour les tarifs de location de la salle des fêtes.

**8. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

-La page Facebook a été mis en place il y a 1 mois. Il y pour l'instant 20 abonnées. Cette page met en valeur les évènements se déroulant dans la commune mais aussi dans les communes voisines.

-La newsletter vient d'être mis en place. Elle a pour vocation d'alerter plus rapidement les abonnés à cette newsletter sur les événements mis en ligne sur le site de la commune d'Epaney et sur des éléments ponctuels nécessitant une information rapide des administrés.

-Le bulletin municipal est presque fini ; Il sera imprimé au plus tard le 15 décembre pour une distribution fin décembre début janvier 2021. Un devis a été demandé à l'entreprise ITS PUBLICITE domiciliée à Falaise.

**9. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 24/09/2020**

Les travaux en cours :

- Aménagement de la salle des fêtes : Les travaux de TECHNORET (matériel), ROUSSEL (électricité), AUBRIS (plomberie), et la SERAM (menuiserie) ont été réalisés pour un montant de 11 376 € H.T. Il reste le chemin d'accès à réaliser. La commission propose de ne pas le réaliser pour l'instant mais de ne faire que le passage piéton.
- Eclairage public : renouvellement de 6 luminaires énergivores : Un accord a été passé avec le SDEC ENERGIE qui a la compétence entretien et maintenance de l'éclairage public, qui a missionné une entreprise pour la pose

Les travaux subventionnés/en attente d'accord :

- Réduction de la vitesse rue de la queue de Renard et Chemin du Rouilly :  
Un dossier demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Conseil Départemental. La commune a perçu la somme de 9 535 €.  
Un dossier de demande de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a également été déposé auprès de la préfecture. Nous sommes en attente de la réponse, ce qui nous oblige à attendre pour lancer les travaux.

Montant H.T des travaux :	23 838 €
Subvention Amende de police :	9 535 €
Reste à financer :	14 303 €

- La défense extérieure contre l'incendie :

-Le haut de la rue :

Une demande de DETR a été déposée mais nous n'avons toujours pas de réponses

Une demande d'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) est en cours de dépôt auprès du Conseil Départemental (nous sommes en attente de la validation du lieu d'implantation par le SDIS ). Le montant des travaux est estimé à 26 459 € maximum

-La Sente ST Martin : Une demande d'APCR est en cours de dépôt. Le montant estimé est de 25 672 €.

- Effacement des réseaux de distribution :

Suite à l'étude préliminaire de l'effacement des réseaux rue de la Queue de Renard et la Sente ST Martin réalisée en janvier 2020, la commission propose que le conseil municipal délibère sur l'étude préliminaire, ce qui permettra au dossier de passer en commission.

- Eaux pluviales :

- Concernant le pluvial sur Fontaine, les membres de la commission sont invités à se rendre sur place, lors de fortes pluies, afin de trouver une solution efficace. Plusieurs solutions sont à étudier.

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**10. COMMISSION ILLUMINATION DE NOËL**

La commission s'est réuni début octobre et a décidé de décorer autour de la mare et aux entrées du village. Les décorations ont été réalisées par les membres de la commission et deux habitants d'Epaney. Elles sont en rondins de bois fournis gracieusement par ART élagage. Un sapin de 6/7 m va être installé à la mare. Les membres du conseil sont invités à installer le tout le samedi 12 décembre.

**11. AFFAIRES SCOLAIRES.**

Il y a 129 élèves scolarisés dans le RPI.

Concernant le respect des règles sanitaires, il n'y a pas de contact entre les élèves des différentes classes que ce soit en classe, lors des récréations, à la cantine, à la garderie et lors de l'attente du bus. Les poignées de portes, boutons interrupteurs des lumières et les équipements des sanitaires sont nettoyés le midi. Les enfants portent le masque toute la journée et les parents doivent le porter à la sortie de l'école.

Nous sommes en plan Vigipirate renforcé. C'est pourquoi, l'entrée du terrain derrière l'école est fermée.

Nous sommes en attente d'une réponse concernant le financement du projet ENIR.

Le conseil de classe prévu en octobre a été annulé et sera reprogrammer après décembre

Il n'y a pas eu de réunions du SIVOM. Le président informe les délégués par mail. Il y a eu un arrêt de travail d'un agent du SIVOM dû à la COVID 19 (cas contact).

**12. REUNION DE LA COMMISSION ACTIONS SOCIALES DU 15/11/2020**

Cette année, Les membres de la commission ont décidé de ne pas organiser le repas des anciens afin d'éviter le regroupement des personnes les plus fragiles. Un panier garni sera offert à chaque personne âgée de plus de 60 ans habitant Epaney. Il sera composé de produits locaux pour un montant de 20 euros pour une personne seule et de 30 euros pour un couple.

**13. QUESTIONS DIVERSES**

-Un élu signale que des fils téléphoniques sont au sol. La mairie va contacter Orange propriétaire des infrastructures du réseau téléphonique.

-Un véhicule stationné en permanence le long de la rue de la Queue de Renard gêne la circulation. Le propriétaire a déjà été contacté par la mairie.

- L'entretien annuel du terrain de tennis et de boule va être réalisé prochainement

-Un élu se pose la question du devenir du terrain de Foot qui n'est pas ou peu utilisé.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 17 NOVEMBRE 2020**

Délibérations : N°2020-

Le Maire: Bruno DUGUEY	
ANDRE Jacques	
AUBRIS Isabelle	
BISSON Dominique	
CHARTIER Didier	
DELARUE Charlotte	
DESBOIS Yohann	
DEVAUX Médéric	
DUGARD Michel	
DUGUEY Céline	
GALLARD Cyrille	
GRANDCOLLOT Thomas	
HOSTE Éric	
LE SECQ Jérôme	
VAN LAEYS Amandine	